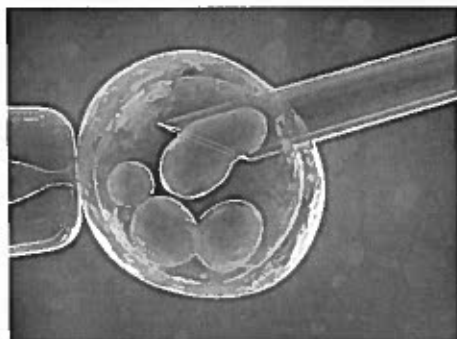


Publié le 25/06/2015

Un DPI autorisé pour la première fois en France pour éviter la transmission d'une mutation du gène BRCA 1



Paris, le jeudi 25 juin 2015 – En décembre 2008, naissait en Grande-Bretagne, un enfant issu d'une sélection d'embryons destinée à éviter qu'il ne soit porteur d'une mutation du gène BRCA1. La *Human Fertilisation and Embryology Authority* avait en effet donné un an plus tôt son autorisation pour que la technique du dépistage pré-implantatoire (DPI) puisse s'appliquer à la recherche d'une telle mutation. En France, le cas britannique avait été précédé de polémiques et de divergences au sein de la communauté médicale sur cette question. Jusqu'alors, DPI et prédisposition génétique à certains

cancers ne s'accordaient que dans le cas de « *tumeurs particulièrement évolutives et les décès particulièrement nombreux et précoces* » ; une définition qui ne paraissait pas devoir parfaitement s'appliquer à la transmission des mutations du gène BRCA1.

On meurt encore du cancer du sein aujourd'hui

Cependant, en autorisant le DPI, le législateur s'est refusé à s'enfermer dans une liste limitative de pathologies. Il s'agissait notamment de pouvoir s'adapter aux évolutions des connaissances, mais aussi de pouvoir analyser chaque situation au cas par cas. C'est ainsi qu'une femme porteuse d'une mutation du gène BRCA 1 a vu sa demande de DPI acceptée. L'annonce en a été faite récemment lors du congrès de la Société française de médecine prédictive qui se tenait à Montpellier, comme l'a révélé il y a quelques jours le quotidien *La Croix*. Le cas très particulier de la patiente a contribué à l'acceptation de sa demande. « *La jeune femme n'a connu ni sa mère – décédée lorsqu'elle était toute petite -, ni sa tante, ni sa grand-mère, qui sont toutes mortes très jeunes d'un cancer du sein* » explique cité par *La Croix*, le professeur Pascal Pujol, oncogénéticien au CHU de Montpellier. C'est la survenue très précoce de ces cancers dans cette famille, « *l'aspect psychologique* » et le fait qu'aujourd'hui « *malgré les progrès médicaux importants de ces dernières années, on meurt encore du cancer du sein* » rappelle Pascal Pujol qui ont conduit à l'acceptation du dossier.

Des demandes toujours plus nombreuses

Certains, bien sûr, s'interrogent sur cette décision : s'agit-il d'un élargissement des indications du DPI, normalement réservé aux « *couples ayant une forte probabilité de donner naissance à un enfant atteint d'une maladie génétique d'une particulière gravité, reconnue comme ne pouvant pas être guérie au moment du diagnostic* ». D'autres, au-delà de ce cas particulier, redoutent effectivement des dérives. « *Le risque d'eugénisme est réel à terme car nous vivons dans une société de plus en plus individualiste où la logique utilitariste s'impose. Chaque petit pas peut sembler anodin mais on finit par se retrouver là où on ne pensait jamais aller* » observe ainsi Jean-François Mattei dans *La Croix*. Mais d'autres préfèrent y voir la conséquence d'une minutieuse prise en compte de chaque cas dans sa singularité. Cependant, depuis l'autorisation du DPI en 1999, le nombre de demandes n'a cessé de progresser. Le taux d'acceptation augmente également, étant passé de 70 % en 2010 à 77 % en 2012 ; un signal que certains jugeront inquiétant, mais que d'autres considéreront comme la confirmation de l'avancée de la science. Le nombre de pathologies dont les déterminismes génétiques sont identifiés continue en effet régulièrement à augmenter.

http://www.agence-biomedecine.fr/IMG/pdf/2012_brochure_dpi_vdef.pdf

Aurélie Haroche

Copyright © <http://www.jim.fr>

COMMUNIQUÉS

- Appli médicales : une nouvelle appli gratuite essentielle pour votre pratique
- Hémopathies malignes B : Janssen lance un site d'information
- Gagnez une lampe d'examen : en vous abonnant à JIM Premium (offre réservée à un premier abonnement)
- Nestlé Nidal : une nouvelle gamme pour simplifier les prescriptions !
- Santé des hommes : Consultez le dossier